

La note d'autonomie et d'initiative

Chaque trimestre une note prendra en compte l'autonomie de l'élève et son initiative. Cela se réfère aux attentes exprimées dans le Bulletin Officiel (30/09/2010):

" la formation méthodologique des élèves se révèle très importante : la collecte et le traitement de l'information, l'analyse de données diverses, la rédaction de synthèses, la formulation de problématiques, la construction d'argumentations rigoureuses, constituent autant de savoir-faire et capacités à acquérir et à mettre au service de la maîtrise des connaissances produites par les sciences sociales. "

Cela sera pris en compte par différents critères détaillés dans le tableau ci-dessous.

compétence attendue	observation	évaluation
autonomie de l'élève (attitude)	+ fait les exercices demandés, à ses affaires, réalise des efforts, tente de progresser, ... - bavarde, peu de concentration, ne modifie pas son comportement face à une difficulté, ...	7 points environ
autonomie de l'élève (travail écrit de synthèse)	+ fait des analyses de documents rigoureuses, sait reprendre la synthèse du dossier (1), - des cours incomplets, des fautes d'orthographe, ne sait pas faire la synthèse des éléments du dossier ...	7 points environ
initiative	+ répond aux questions, fait des compléments ou approfondie, ... - ne répond pas aux questions	7 points environ

(1) en terminale il s'agit d'un attendu qui peut être évalué dès le premier trimestre

Un élève sérieux, qui montre de l'intérêt en participant et qui sait montrer de l'autonomie en faisant des analyses rigoureuses de documents et des synthèses de dossier complètes (sans fautes d'orthographes) obtient 20/20.